

133581 - Le statut de la lecture du Coran en chœur

question

Que pense la religion de la récitation collective du Coran après les prières du matin et du coucher du soleil, vu que certains frères nous ont dit que cette pratique relève d'une innovation hérétique?

la réponse favorite

«Louanges à Allah

La lecture du Coran fait partie des actes cultuels établis par Allah pour Ses serviteurs et expliqués par Son prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) lisait alors que ses compagnons écoutaient pour profiter de sa lecture. Il leur expliquait le texte lu. Parfois il donnait l'ordre à l'un d'entre eux de lire et l'écoutait lui-même. Il ne faisait pas partie de ses pratiques ni de celles de ses compagnons ni de leurs manières de lire le Coran en chœur. Cela ne fait pas partie de leurs pratiques. Cela ne correspond pas à la manière de faire du Prophète. Ceux qui l'ont qualifié d'innovation hérétique ont raison car cette pratique n'a aucun fondement. Cependant les ulémas disent qu'on peut la tolérer de la part de jeunes enfants pour leur apprendre à tous et en même temps la bonne lecture. C'est aussi le cas des élèves à l'école. Si leur maître pense qu'il est bon qu'ils lisent tous en même temps afin de corriger leur manière de prononcer les mots, cela relève de l'éducation. Aussi n'y voyons nous aucun inconvénient. Car il s'agit alors de veiller à bien enseigner la bonne diction et la meilleure façon de lire.

Quant à la lecture effectuée par les gens dans les mosquées ou ailleurs, matin ou soir à n'importe quel endroit et en chœur, nous n'en connaissons pas le fondement.

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Tout acte accompli contrairement à notre ordre est rejeté.** » Mon conseil est d'éviter une telle pratique.»

Son éminence Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde).